

tion au minimum. Les Français détiennent environ 360 milliards, dont 180 sont gérés par les banques et les établissements de la Confédération helvétique.

Et, naturellement, ces capitaux ne sont pas déclarés...

Les seules statistiques disponibles émanent de la Suisse. Depuis 2005, les Européens qui perçoivent des intérêts sur leurs comptes ont le choix: soit conserver l'anonymat en contrepartie d'un prélèvement fiscal de 35%, soit les déclarer. 80% des déposants refusent de révéler leur identité. Cela donne une idée de l'importance des richesses qui échappent au fisc. L'évalue le mariage à gagner pour les États en termes d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les successions et d'impôt sur la fortune à 130 milliards d'euros, dont 17 milliards pour la France. Soit un avantage que le déficit de la Sécurité sociale.

L'Europe est sans doute la zone la plus touchée par l'évasion fiscale. Pourquoi le Vieux Continent abrite-t-il autant de paradis fiscaux ?

Les discours sur la paupérisation de l'Europe sur fond de montée des dettes publiques ne sont pas en phase avec la réalité. La richesse est là. L'Europe est le continent le plus riche du monde. Les fortunes y sont beaucoup plus abondantes qu'aux États-Unis ou qu'en Asie. La Suisse s'est imposée comme une place financière de tout premier ordre à la suite de la Première Guerre mondiale. L'industrie de l'évasion fiscale a vu le jour à Zurich et Genève en accueillant les capitaux qui fuyaient les pays européens, où les gouvernements taxaient de plus en plus le patrimoine et mettaient en place un impôt progressif sur le revenu.

Malgré tout, on a l'impression

rect.

« Les Français détiennent environ 360 milliards, dont 180 sont gérés par

les établissements et les banques suisses »

Lorsque la Suisse, le Liechtenstein ou le Luxembourg annoncent qu'ils sont prêts à renoncer au secret bancaire, on ne peut donc pas les croire sur parole ?

Les banques de ces paradis fiscaux transmettent certainement les informations en leur possession relatives aux contribuables des pays étrangers. Mais, compte tenu des techniques de dissimulation en vigueur, cela ne servira pas à grand-chose. Les capitaux sont placés dans des trusts, des sociétés écrans, dans des fondations qui permettent de masquer l'identité des véritables propriétaires. Les détenteurs de grandes fortunes n'apparaissent jamais immédiatement. Ils se cachent derrière des montages juridiques.

Quelle solution proposez-vous ?

Seule la création d'un cadastre financier mondial pourra faire fonctionner l'échange automatique d'informations. Il faut s'inspirer du modèle du cadastre immobilier créé en 1791, à l'époque où la richesse privée se concentrait uniquement dans la terre et dans la pierre. Aujourd'hui, elle se tient pour moitié dans la finance. D'où la nécessité de créer un registre indiquant qui possède les titres en circulation, les actions, les obligations et les parts de fonds d'investissement à l'échelon mondial.

Est-ce faisable ?

Ces registres existent déjà dans cha-

L'industrie de l'évasion fiscale a vu le jour à Zurich et Genève, où les banques suisses ont accueilli les capitaux qui fuyaient les pays européens. PHOTO AFP

La méthode du professeur Zucman

À seulement 27 ans, le professeur Gabriel Zucman, chercheur à Berkeley, en Californie, et chargé d'enseignement à la London School Economics, est l'un des économistes français les plus prometteurs. Depuis plusieurs années, il s'intéresse à la mobilité des capitaux, mais aussi à leur dissimulation dans les paradis fiscaux. Il vient de résumer ses travaux dans un ouvrage pédagogique accessible au grand public intitulé « La Richesse cachée des nations », publié en coédition par La République des idées et Le Seuil.

Les recherches de Gabriel Zucman feront très certainement date. L'universitaire a exploité une foule



Gabriel Zucman. PHOTO DR

de données comptables : balances des paiements, bilan des banques, investissements internationaux... Ce qui lui a permis de mettre en lumière

d'optimisation des sociétés. Ce qui équivaut à un manque à gagner de 20 milliards d'euros pour les finances publiques en France.

Le chantier est immense, mais rien n'est impossible. On n'a pas su adapter les systèmes fiscaux à l'économie mondialisée. Il faut cesser de vouloir taxer les profits pays par pays, les grands groupes ayant à leur disposition d'innombrables moyens pour les faire apparaître là où ils le souhaitent.

Il faut passer à un dispositif où on taxe le profit global avant de le répartir entre les divers pays où une société ou un groupe réalise son chiffre d'affaires.

L'affaire Cahuzac a-t-elle favorisé une prise de conscience ?

Elle a simplement démontré que tout ce qui avait été fait depuis 2008 ou 2009 n'avait servi à rien. Nicolas

un certain nombre d'anomalies statistiques à partir d'un exemple simple. Un résident français qui possède des titres américains confiés à une banque suisse apparaît au rayon passif aux USA mais n'est enregistré comme actif ni en France, où les titres ne sont pas déclarés, ni en Suisse, où ils sont considérés comme des avoirs étrangers. Il y a donc un trou : il y a plus de titres financiers enregistrés au passif des nations qu'à l'actif.

C'est à partir de ce déséquilibre que Gabriel Zucman a chiffré le montant du patrimoine des ménages dissimulé dans les paradis fiscaux.

Sarkozy a beau avoir affirmé : « Les paradis fiscaux, le secret bancaire, c'est fini », le président de la République n'avait aucun moyen de savoir si son ministre avait oui ou non un compte non déclaré en Suisse.

Vos recherches, vos propositions ont été finalement très peu relayées en France par la classe politique...

Je suis frappé par l'apathie actuelle. Seuls quelques parlementaires, hélas sans aucun pouvoir, s'en sont emparés. En Europe, pour faire piler la Suisse, il suffirait que la France, l'Allemagne et l'Italie, qui représentent 35% des exportations de la Confédération helvétique, appliquent des taxes dissuasives. Pour l'instant, il n'y a aucune volonté politique. Mais je reste optimiste. Ces idées feront leur chemin et reviendront dans le débat.